



**JOURNEES PROFESSIONNELLES SUR LES METIERS DE L'EXPOSITION,  
PARIS, 15/11/2019 ET 20/01/2020**

Deuxième journée : Virtuelle, connectée, durable : quel avenir pour l'exposition ?



Mise en ligne : novembre 2020

**Table ronde : Les démarches d'éco-conception dans l'exposition**

**Olivier Lerude, haut fonctionnaire au développement durable du ministère de la Culture : La politique de développement durable du ministère de la Culture en matière d'expositions**

Merci Christian. J'en profite pour remercier à la fois l'INP et puis le service des Musées de France pour leur invitation. Alors présenté comme ça, c'est toujours compliqué parce que c'est l'administration centrale, la tutelle, moi j'ai pas d'expositions à présenter, de projets avec des images de scénographie, donc c'est toujours un peu aride, et pour essayer d'éviter ça, ce que je souhaiterais qu'on fasse un petit peu ensemble, c'est de replacer ce qui nous motive et qui nous réunit là, dans le cadre général parce que finalement, on s'intéresse tous ici à l'éco-responsabilité vous et moi, parce que nous sommes sympathiques et que nous faisons attention à l'avenir de la planète, mais aussi en tant que professionnels parce que cela s'insère dans une politique publique. Je voudrais peut-être commencer par ça : présenter finalement les enjeux de ces politiques publiques qui sont derrière cette activité d'écoconception des expositions, puis un petit peu voir après quels sont les cadres institutionnels dans lesquels cette activité peut se poser.

Alors, nous sommes déjà intéressés ici par l'éco-responsabilité des expositions, parce que c'est une politique du ministère de la culture et ça l'est déjà parce que c'est une politique gouvernementale générale. Là, j'ai mis quelques petits visuels pour la feuille de route sur l'économie circulaire, j'aurais pu mettre des documents sur la loi anti-gaspillage qui est en cours de discussion, qui a été votée en première lecture ; il y a toute une série, en France, avec des limites bien évidemment, de mesures qui sont en train de se mettre en place pour qu'il y ait une réelle politique et une réelle application opérationnelle des principes de l'économie circulaire. Et c'est très compliqué : nous, en administration centrale, on a l'occasion d'aller en réunions interministérielles régulières pour élaborer les textes, - en fait, on constate tous les jours qu'on est dans un monde qui est aujourd'hui complètement inadapté ; quand je dis inadapté, pas fait pour l'économie circulaire, c'est-à-dire, on est sur d'autres fonctionnements. Et donc après, le diable se cache toujours dans les détails, beaucoup de choses que nous souhaitons faire sont très compliquées à faire. Alors, le gouvernement généralement s'y attelle, j'ai mis aussi un petit logo de l'administration exemplaire, les ministères se souhaitent, se disent exemplaires - ils ne le sont pas toujours – mais en tout cas, il y a une volonté de progression de façon à ce que les activités publiques, des services publics le soient le plus possible, et bien évidemment le développement durable est un champ intéressant. Et dans

ce cadre-là, pourquoi maintenant le ministère de la Culture s'y intéresse ? Parce que, finalement, il y a un ministère de la Transition écologique ; quand on regarde les attributions du ministère de la culture, il n'y a pas d'attributions en développement durable ; quelque part, c'est pas ses missions : il s'occupe de bâtiments, il fait des expositions, des musées, etc., mais il n'y a pas d'attribution explicite concernant le développement durable. Et de fait, tous les ministères, alors là j'en profite puisqu'on est dans ce monde pour donner un *satisfecit* simple, tous les ministères n'ont pas de mission de développement durable : c'est un choix propre à l'administration de la culture de s'y intéresser ; alors, en deux mots simplement, parce que le ministère de la culture qui partage probablement cela avec le ministère de l'éducation nationale, parce que ce sont des ministères du sens, et qui s'intéressent, je vais caricaturer, j'ai peu de temps, à l'avenir de la planète, de l'humanité, de la civilisation – quand on travaille dans la culture, c'est qu'on est intéressés par cette question - et que, finalement, on se rend compte que dans toutes les politiques de la culture qu'on peut mener, et ben très rapidement et très nécessairement on a tout un fond d'intérêt pour le développement durable qui se présente. On a bien développement durable comme enjeu culturel et donc ça nous concerne profondément et ça nous concerne, je pense, tous ici. Alors, on a une stratégie ministérielle du développement durable – là aussi, il y a que très peu de ministères qui ont des stratégies propres du développement durable qui n'est pas la stratégie gouvernementale du développement durable, donc adaptée ; c'est un document qui existe, celui-ci, depuis 2016, c'est 2016-2020, on est en train de penser à faire le bilan et en faire la suivante, vous le trouvez sur Internet, sur le site du ministère de la culture – pas en page d'accueil évidemment, ce n'est pas le cœur de métier du ministère – mais il y a une thématique « Développement durable » -, et voilà on l'a diffusé. Concrètement, je passe très vite, mais après c'est le bâton de pèlerin dont parlait Christian, tout à l'heure ; ce qui est très agréable dans ma position, c'est que finalement, je travaille avec tous les métiers de la culture, ce qu'on peut en faire dans l'entretien du patrimoine, les jardins patrimoniaux, la mode durable, les festivals, la création artistique, etc. Même j'ai mis, on a fait un vocabulaire du développement durable ; c'est la direction générale aux Langues de France et à la Langue française qui a travaillé dessus par ce que ça aussi, ça relève de la culture, l'édition, etc.

Alors pour les sujets qui nous préoccupent, toujours pareil pour cadrer en termes de politiques publiques, en fait, nous, on aborde la question de l'exposition finalement pas comme une question propre aux musées, en lien avec les musées, c'est plutôt une question de scénographie parce qu'il y a d'autres endroits, parce que finalement on a une activité qui ressemble à ce que l'on va faire dans une exposition, dans des décors d'expositions. Là j'ai mis Eco-prod, qui est un collectif parapublic, qui pousse à l'éco-production des films et des décors de films. Là j'ai mis une image pour un très bon élève de développement durable, c'est le festival d'Aix qui travaille beaucoup sur ses décors, et j'ai mis une image de *Carmen* en particulier parce que c'est un décor qui a été fait à 100 % de manière écoresponsable dans la conception et réemployable derrière.

Donc voilà, c'est un peu ce sujet-là, on retrouve après des thématiques qui sont très proches de celles des expositions et c'est par ce biais là qu'on est entrés, il faut bien de la stratégie structurée, on avait fait exprès de ne pas mettre des indicateurs dans la stratégie parce que si on a beaucoup d'appétences dans le monde de la culture pour les questions de développement durable, quand on passe aux indicateurs avec les tableaux Excell, on perd tout le monde ; donc, on a transformé le mot « indicateur » en « repère », à charge pour chacun de dire finalement comment il évalue ces politiques et l'un des repères qu'on avait retenu en 2016, c'était justement l'application d'un article à l'époque, on était content de l'avoir fait passer dans la loi Patrimoine, c'était vraiment un article qui était périphérique, on s'était servis de ce projet de loi pour le faire passer, c'était un article qui modifiait le code général de la propriété des personnes publiques et qui permettait le don des biens de scénographie ; en fait, avant cet article, de toutes façons, on ne pouvait pas les donner, parce que c'était du bien public et le code général de la propriété publique dit qu'on ne peut pas donner le bien de l'Etat comme ça, qu'il faut déclasser, enfin

des processus très compliqués, faire la preuve qu'ils ne sont plus utilisés, on ne peut pas donner non plus à n'importe qui et donc il faut avoir en tête que concrètement c'est quelque chose qui n'était pas légal avant 2016. Qui l'est moyennement aussi depuis, parce que ce n'est pas parce que c'est écrit à cet endroit-là dans le code que ça l'est complètement - on va y revenir – et, en fait, ça faut quatre ans qu'on travaille, on ne travaille pas que là-dessus – de façon à ce que ça devienne facile, concret et opérationnel. Et j'ajouterai, puisque je suis devant un public que cela motive, qu'on nous a souvent demandé à clarifier par écrits d'administration centrale, réellement la position juridique du ministère, ce qu'on s'est refusé à faire, car, si on devait clarifier la position juridique du ministère, c'est une période très récente, en fait, on aurait dû dire : « ben non, en fait, vous ne pouvez pas donner à des associés » ; en revanche, on a toujours laissé faire parce qu'on trouve que c'est vertueux et ça va dans le sens des lois d'économie circulaire de toute manière. Si vous donnez aujourd'hui dans des cadres étranges, je ne veux pas le savoir, mais faites-le. Et c'est bien de le faire. Il y a presque une solution, je terminerai par-là, parce que c'est de l'actualité ; la problématique maintenant, pour revenir plus précisément aux expositions et un peu donner comme ça quelques éléments généraux, c'est finalement, on est en train de parler de rendre durable quelque chose qui, par principe, est temporaire ; l'exposition temporaire n'a pas vocation à durer et on veut que ça soit durable. Alors première solution à cette réponse, on dit : « si c'est pas durable, si c'est pour peu de temps, ça sert à rien, donc on ne fait pas ». C'est toute la politique culturelle finalement qui est régulièrement en butte à ce genre de réponse. Nous on dit, au contraire, il faut en faire, c'est la culture ; voilà, c'est l'histoire de l'humanité, la civilisation, heureusement, faisons-le, mais faisons-le correctement. Alors le faire correctement, ça veut dire quoi ? Alors, une seconde sur la mission Développement durable : on s'est prêtés à l'exercice ; on a des expositions itinérantes qu'on prête gratuitement en France. On a celle-là en ce moment qui tourne, c'était sur l'alimentation, on l'a fait au moment des états généraux sur l'alimentation, c'était une façon de permettre aux artistes de montrer un peu leur point de vue, donc cette exposition « *Quand les artistes passent à table* », et on a essayé évidemment de la faire correctement, d'un bout à l'autre. Alors, les grosses caractéristiques, c'est le réemploi, elle est faite dans des matériaux de réemploi par une association d'économie sociale et solidaire, je citerai pas plus tard, mais celle-là a travaillé pour nous, je peux la citer, c'est la « *Réserve des arts* », qui est en région parisienne, qui nous l'a fait avec des matériaux réemployés et puis voilà une possibilité de seconde vie qu'on a déjà préparée en amont de façon à ce que, quand elle va se terminer à la fin de l'année, on sache quoi en faire ; voyez, on a fait très attention. Malgré ça, parce que je pense que c'est le cœur du problème sur ces expositions, c'est qu'en fait on a besoin d'expertise, quand on fabrique une exposition éco-responsable et qu'on pense à la suite, on a besoin d'une expertise extrêmement pointue, mais en fait, sur des champs qui ne sont pas du tout des champs culturels. On a besoin de connaître les matériaux ; en gros, il faudrait connaître toutes les références de M. Bricolage, il faudrait pouvoir lire tous les catalogues de tous les fournisseurs, parce que quand on vous fabrique des panneaux en bois, des choses comme ça, en fait le matériau qu'initialement le scénographe, que toutes les entreprises utilisent, c'est un matériau qui n'a pas été fait pour les expositions, c'est un matériau de construction qu'on a choisi comme ça. C'est compliqué, et je mets ça parce que nos panneaux, c'est de la photo, donc on avait des panneaux en Dibond, on nous avait dit en aluminium, c'est super, l'aluminium, c'est bien, c'est recyclable. En fait, le dibond n'est pas en aluminium, on l'a su après : il y a deux couches d'aluminium, du plastique au milieu et deux films plastique sur les côtés. Et en plus, comme c'est collé, c'est absolument pas recyclable d'aucune manière, donc c'est juste bon à jeter derrière. Et ça plombe évidemment les budgets carbone et écologiques de toutes les expositions, donc voyez, pourtant on y avait fait attention, moi j'en sais rien, je sais pas particulièrement ce qu'était le dibond, donc la prochaine fois on fera pas en Dibond, bien sûr. On avait des kakémonos à côté qu'on a faits ; là, on a utilisé, ça existe, ça reste en plastique les kakémonos déroulants, vous savez, ça existe, mais en plastique recyclé, ça, ça existe : le capot toile ; c'est une société française qui produit

ça, vous pouvez demander à votre producteur de kakémonos d'utiliser ce produit-là qui coûte le même prix que le plastique classique. Voilà, pour dire que là, il y a un premier enjeu assez important, qui est donc l'expertise technique qu'on n'a pas forcément et qu'on n'a pas forcément à avoir. Ensuite, il faut savoir travailler en réseau ; on vient de créer un groupe « Culture et développement durable » dans le club de développement durable des établissements publics qui est piloté par le Commissariat au développement durable, mais finalement c'est un endroit où on n'a pas mal d'établissements publics culture qui s'intéressent à ces questions-là, et puis il suffit qu'ils parlent un peu entre eux pour échanger les bonnes pratiques.

Troisième point, je pense que ce qui est important, c'est maîtriser la fin de vie, c'est ce qu'on voit avec toutes les bonnes pratiques qu'on a pu identifier, parce que d'une certaine manière si vous savez bien ce que vous allez en faire derrière, ça vous oblige à bien le concevoir, si vous avez des panneaux cloués qui sont arrachés, ça ne marchera pas ; donc, forcément, si vous souhaitez les réutiliser, vous ferez attention à ce qu'ils soient vissés, pas collés, etc. Donc, quelque part, on conseille d'insister lourdement, et c'est pour ça que juridiquement on a attaqué par-là, plutôt par la fin de vie, ça permet de dérouler le côté vertueux du travail, et puis je terminerai par ça, parce que c'est tout nouveau, ça n'a pas encore été annoncé, c'est dans le nouveau plan « Administration exemplaire » qui devait être annoncé en novembre, mais l'actualité gouvernementale n'a pas permis au Premier ministre de faire l'annonce, donc ça va être relancé a priori bientôt, on a une réunion lundi sur la question, il y a une plateforme de dons qui vient d'être ouverte par les Domaines, c'est-à-dire que ça s'adresse à la fonction publique d'Etat pour donner en particulier des biens scénos, pas pour donner n'importe quoi, et, là, moi je dis que, juridiquement, si les Domaines sont d'accord, c'est l'administration-propriété, on n'a plus de question à des poser. Donc, c'est extrêmement simple, on a pris contact avec eux, ils ont ouvert le site, ils en étaient ravis, avec un partenariat avec le Louvre qui est en train, comme il est en train de changer de réserves, de déstocker beaucoup de choses et donc aujourd'hui – la plateforme est très facile à trouver : c'est donc « direction nationale d'intervention domaniale, plateformes de dons », vous arrivez dessus – en fait, vous prenez contact avec eux, ils vous disent : « ça va, ça va pas », vous signez une convention avec l'association qui prend. Ils prennent en charge la vérification juridique et s'ils trouvent une autre seconde vie, ils s'en occupent aussi ; donc, voilà, il ne faut pas hésiter, et il y aura une communication officielle qui sera faite quand le dispositif sera stabilisé. Voilà, beaucoup de choses à faire, mais en même temps, on avance aussi. Voilà, merci.